E. Faux / T. Legrand / G. Perez

LA MAIN DROITE DE DIEU

Enquête sur François Mitterrand et l'extrême droite

« Je vois bien le cheminement de vos questions. Vous instruisez mon procès. Je serais dans un tribunal, on ne me poserait pas de questions différentes. Mais c'est votre droit, vous êtes libres!

- Monsieur le président, nous souhaiterions que vous nous aidiez à lever quelques ambiguïtés concernant votre passé. Acceptez notre démarche comme celle de trois journalistes de trente ans qui se sont assigné un devoir de mémoire... Il s'agit d'essayer de comprendre et d'éclairer par votre parcours certains de vos choix.»

Pourquoi François Mitterrand a-t-il favorisé la percée du Front national? Pourquoi a-t-il tenu à faire déposer, chaque année, une gerbe sur la tombe de Pétain? Pourquoi a-t-il pardonné aux généraux putschistes d'Algérie? Pourquoi a-t-il conservé d'anciennes amitiés vichyssoises? Les réponses à ces questions, il faut les chercher en fouillant un demi-siècle d'histoire occultée, en explorant les relations entretenues depuis sa jeunesse par François Mitterrand avec des personnages marqués à l'extrême droite.

Un an d'enquête, près de cent cinquante entretiens, l'étude de documents oubliés, parfois inédits, ont permis de mettre au jour des faits irréfutables. Derrière l'amnistie des généraux, le jeu ambigu avec Le Pen et les couronnes pour le Maréchal, on retrouve toujours « la main droite de Dieu ».

Emmanuel Faux, 30 ans, est journaliste à Europe 1. Thomas Legrand, 31 ans, est journaliste à RTL. Gilles Perez, 27 ans, est journaliste à Radio-France Internationale.

La maturation et la rédaction de ce livre sont le fruit d'un travail collectif. L'enquête a été menée principalement par Gilles Perez.

Les trois auteurs ont publié, en 1991, Plumes de l'ombre, une première enquête, sur les « nègres » des hommes politiques.







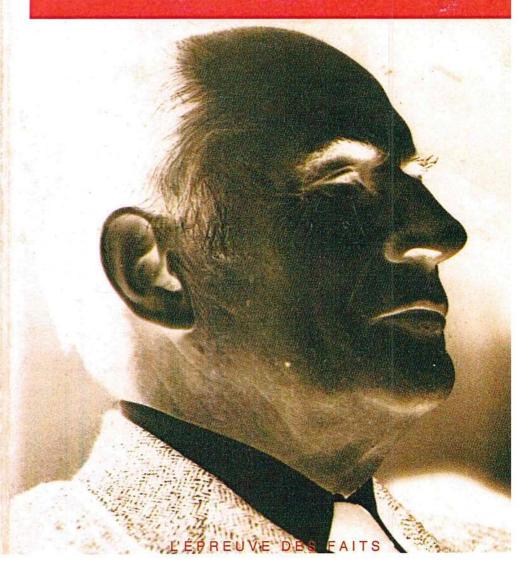
Emmanuel Faux, Thomas Legrand, Gilles Perez LA MAIN DROITE

LA MAIN DROITE DE DIEU

T. Legrand / G. Perez

DE DIEU

Enquête sur François Mitterrand et l'extrême droite



Collection dirigée par Hervé Hamon et Patrick Rotman

1. Chronique d'une amnistie annoncée

Maurice Benassayag enfile les longs couloirs du Conseil d'État. L'homme qu'il cherche est membre de la section des finances. Au détour d'une grande pièce lambrissée du premier étage, Alain de Lacoste Lareymondie surgit enfin. Pour le directeur de cabinet de Raymond Courrière, en ce jour tout est permis. Avec une familiarité inhabituelle pour les lieux, il aborde le conseiller d'État par une grande tape dans le dos : «Ça y est, on l'a! » Une franche poignée de main ponctue l'exclamation. Et le directeur de cabinet du secrétaire d'État aux Rapatriés sort de sa serviette la première mouture d'un projet de loi qui va animer cet automne 1982 : l'amnistie totale des généraux putschistes d'Algérie. Lacoste Lareymondie sera le rapporteur de ce texte. Le choix est, pour le moins, controversé.

Longiligne et austère, cassant dans les rapports humains, Alain de Lacoste Lareymondie est avant tout un homme de fidélité. Fidélité à son éducation traditionaliste et janséniste, fidélité à l'empire. Il n'accepte pas le démantèlement de l'Union française. Volontaire pour diriger le cabinet civil du maréchal de Lattre de Tassigny, commandant en Indochine en 1951, il prend ensuite la tête du cabinet civil du général Salan à Alger. Élu député de la Charente en 1958, sous les couleurs du groupe des indépendants et paysans et de l'action

sociale¹, il est à l'origine du Comité de Vincennes qui regroupe Maurice Bourgès-Monoury, Georges Bidault, André Morice, Bernard Lafay, entre autres, autour d'un même objectif: empêcher de Gaulle d'abandonner l'Algérie. Au fil des mois et des événements, le comité devient la vitrine politique de l'OAS (Organisation de l'armée secrète), dont Georges Bidault prend la présidence au lendemain de l'arrestation de Raoul Salan. Au même moment, Lacoste fournit une aide logistique à plusieurs des conjurés condamnés à la clandestinité. Aujourd'hui encore, il s'enorgueillit d'avoir fait basculer le procès Salan en mai 1962, en faveur du général, grâce à son témoignage. Ses violentes prises de position antigaullistes lui valent d'être la cible d'un attentat à son domicile. Interrogé par des journalistes le soir même, Alain de Lacoste Lareymondie accuse directement et publiquement le ministre de l'Intérieur, Roger Frey, d'en être le commanditaire... Dès lors, le général de Gaulle et tout ce qui ressemble de près ou de loin à un gaulliste devient, pour le conseiller d'État, un ennemi irréductible. C'est donc tout naturellement qu'il intègre l'équipe de Tixier-Vignancour en 1965. Il est chargé de collecter des fonds pour les élections présidentielles. «Tixier, c'est Le Pen qui m'a amené chez lui, se souvient Lacoste Lareymondie, c'était le seul noyau de résistance à l'époque 2. »

L'Algérie sera pour lui, définitivement, « la fracture la plus importante de cette seconde moitié de siècle. La France a manqué à sa parole. La France a abandonné ses fils ». Les années n'ont pas apaisé sa colère. Il tempête toujours contre les «traîtres gaullistes» et son courroux, comme souvent à

2. Quand Lacoste Lareymondie parle de « résistance », il faut entendre

« résistance au gaullisme ».

l'extrême droite, s'étend à tout ce qui peut nuire à « l'identité de la France éternelle ». Quitte à confiner à l'antisémitisme : « Vous savez, j'ai de nombreux amis juifs. Prenez la guerre de 39-45 : aujourd'hui, tout est brouillé par les juifs. Mais, à l'époque, ce n'était pas un problème. [...] Mitterrand est le seul un peu honnête pour ça maintenant. Lui, il sait bien. D'abord parce qu'il a été à Vichy. Et puis, il ne se laisse pas submerger par un lobby. Sauf peut-être pour la gerbe. C'est honteux, ce qu'ils l'ont obligé à faire 3. »

Les positions extrêmes de Lacoste Lareymondie l'ont, par la suite, un peu isolé au sein du Conseil d'État, où il a été tenu à l'écart de l'examen des projets de loi politiquement sensibles.

C'est donc cet homme qui a été choisi pour rapporter le texte de l'amnistie des généraux devant ses collègues de la place du Palais-Royal. Il furent nombreux, à la section des finances⁴, à ne pas comprendre pourquoi le président de section et le président Nicolay étaient allés chercher le conseiller le plus impliqué par le sujet. Nicolay, qui a suivi François Mitterrand dans plusieurs de ses cabinets, est alors le vice-président du Conseil d'État. Alain de Lacoste Lareymondie explique facilement sa nomination : « C'est Pierre Nicolaÿ qui choisissait les rapporteurs. Pour moi, il est probable que c'est François Mitterrand qui lui a soufflé le nom de Lacoste Lareymondie. »

François Mitterrand et Alain de Lacoste Lareymondie se connaissent bien. Ils se sont fréquentés sur les bancs antigaullistes du début de la Ve République. Ils ne siégeaient pas dans le même groupe parlementaire, mais ils avaient un ami commun en la personne de Pierre Nicolaÿ. Un jour de 1958, alors que la France vient de changer de république, Mitterrand et Lacoste Lareymondie se croisent sur les Champs-Élysées.

^{1.} Les IPAS se situent à l'extrême droite de l'échiquier politique et regroupent des élus comme Jean-Marie Le Pen, Édouard Frédéric-Dupont, Henri Trémollet de Villers et André Bettencourt.

^{3.} Entretien avec les auteurs, 1er février 1994.

Section chargée de l'examen du projet.

L'un n'est plus député, l'autre ne l'est pas encore. Au terme d'une brève discussion sur les généralités du moment, le futur président confie à celui qui est encore auprès de Salan: « Ah, nous ne sommes pas du même bord, mais nous nous comprenons. » Puis il ajoute: « Je vois le chemin que vous prenez. Eh bien, vous savez, quand on entre en politique et que l'on décide de poursuivre un idéal, alors on quitte très vite la politique. »

Lacoste Lareymondie, pour qui le monde politique semble définitivement séparé en deux, avec d'un côté les bons pro-Algérie française et de l'autre les mauvais « bradeurs d'empire », tient en haute estime François Mitterrand : « Contre de Gaulle, je vote Mitterrand tous les jours et je recommencerai dix fois, cent fois à cause de l'Algérie. »

Ainsi comprend-on la satisfaction du militant politique, redevenu conseiller d'État, quand Maurice Benassayag lui annonce que le président tient à mettre en œuvre l'amnistie tant attendue. Alain de Lacoste Lareymondie n'a d'ailleurs jamais perdu confiance : « Je savais de toute façon qu'il tiendrait sa promesse. »

L'histoire de cette promesse et de sa mise en œuvre est un véritable feuilleton. C'est l'histoire d'un bras de fer entre un président de la République et sa majorité. C'est l'affrontement de deux logiques.

Depuis 1981, chaque été, la capitale politique de la France s'est déplacée à Latché, avec son président. Rendez-vous des amis du « premier cercle » et des hôtes étrangers triés sur le volet, la bergerie landaise de François Mitterrand a été l'un des jardins les plus secrets de la République, le lieu des décisions stratégiques pour l'année suivante et des nominations aux postes clés du pouvoir. En cas de sujet sensible et d'imprimatur mitterrandien indispensable, les ministres ou

conseillers introduits devaient venir voir le berger pour quérir un auguste « A vous de voir! » — souvent traduit par « Feu vert : allez-y! » — ou, au contraire, un énigmatique « On verra plus tard! », annonce d'un probable enterrement de première classe.

Ce jeudi 5 août 1982, François Mitterrand dit clairement « oui » à son visiteur du jour. Le secrétaire d'État aux Rapatriés Raymond Courrière est un habitué des lieux puisqu'il dit y être invité « tous les deux ans ». Cette fois, il est venu rappeler au président de la République la promesse du candidat socialiste concernant une amnistie générale des acteurs de la guerre d'Algérie, y compris les généraux putschistes ⁵. L'hypothèse d'un projet de loi « effaçant les séquelles de la guerre d'Algérie » a été évoquée trois mois auparavant par le Premier ministre Pierre Mauroy lors d'une réunion publique.

Autour du traditionnel déjeuner campagnard, Courrière plaide d'abord la nécessité du pardon, vingt ans après la fin de la guerre d'Algérie, puis il en vient à des considérations plus électorales et plus concrètes en affirmant : « Ça nous vaudra la reconnaissance des rapatriés. » François Mitterrand repousse aussitôt l'argument : « Détrompez-vous, ces gens sont de droite et ils le resteront. Ça ne rapportera rien du tout, mais il faut le faire ⁶. » Pour le président de la République, le principe est acquis et les quatre généraux doivent bénéficier d'une reconstitution de carrière : « De toute façon, ils n'ont pas été plus Algérie française que Michel Debré ou Michel Poniatowski. Préparez-moi un projet. » A cet instant, ni François Mitterrand ni son secrétaire d'État ne se doutent que leur décision va provoquer la première tempête politique intra-

^{5.} Engagement pris par François Mitterrand dans un discours prononcé à Avignon pendant la campagne présidentielle devant les rapatriés d'Afrique du Nord.

Propos rapportés par Raymond Courrière. Entretien avec les auteurs, 12 avril 1994.

majoritaire, l'une des plus sérieuses qu'aura à connaître le pouvoir socialiste.

Entre le gouvernement et les députés, les nuages commencent à s'amonceler aux premiers jours de l'automne. Le 5 octobre, quand le groupe socialiste auditionne Raymond Courrière sur son projet, les esprits sont très échauffés. La semaine précédente, en déplacement dans l'Ariège, le chef de l'État a vendu la mèche de l'amnistie générale : « Je crois que, incessamment, le gouvernement sera appelé à prendre des dispositions qui marqueront que nous entendons avancer d'un pas ouvert et libre vers le devenir sans que nous soyons toujours retenus par les oppositions du passé. » Et François Mitterrand de rendre un hommage appuyé à Raymond Courrière - issu du département voisin de l'Aude - comme pour introniser le futur géniteur de la loi. L'intéressé aura vent des compliments présidentiels le lendemain, autour de la table du Conseil des ministres, à travers le récit que lui en fera son collègue de l'Éducation nationale Alain Savary. Raymond Courrière est fier d'être présenté comme un petit soldat de la réconciliation façon élyséenne. Peut-être n'a-t-il pas pris toute la mesure symbolique du texte dont il doit orchestrer la mise en œuvre : « Devant le groupe socialiste, se souvient-il, j'ai considéré que c'était un texte sans importance et je l'ai défendu sans précaution. »

Lors de la première réunion, le 5 octobre, Pierre Joxe est absent, en visite au siège des Nations unies à New York. Le président du groupe est remplacé par le député de Saône-et-Loire André Billardon, qui se montre peu combatif face au secrétaire d'État. Le gouvernement pense alors que la discussion parlementaire ne sera qu'une simple formalité. La deuxième fois, le 12 octobre, Pierre Joxe est de retour, et tout change. Le patron du groupe socialiste est furieux et, devant le Premier secrétaire du PS, Lionel Jospin, il accuse son remplaçant Billardon de s'être « fait avoir ». En peu de temps,

il réussit à retourner une bonne partie des troupes. Quelques députés continuent cependant de voir en ce texte une aubaine électorale. C'est le cas du maire de Montpellier, Georges Frêche, qui n'hésite pas à déclarer : « Si Mitterrand et Mauroy canent, comment pourrons-nous prétendre continuer à gouverner ? » Gaston Defferre pense lui aussi à sa mairie de Marseille, à quelques mois des élections municipales. Le ministre de l'Intérieur promet à Raymond Courrière de « monter au créneau pour [lui] donner un coup de main ». Pierre Mauroy lui-même est en première ligne. A cet engagement total, l'ancien Premier ministre apporte une étrange explication rétrospective : « Au bout des réformes sociales, rappelez-vous à l'époque ces réformes-bulldozers, je ne voulais pas ouvrir un autre front avec la droite. Cette amnistie, ça ouvrait un peu la fenêtre, un peu d'air dans un programme de gauche ⁷. »

De son côté, Pierre Joxe poursuit sa croisade et doit convaincre le bureau exécutif du PS. Il arrache un vote unanime contre le projet du gouvernement. Plus, Lionel Jospin est officiellement mandaté pour affronter le président de la République lors du petit déjeuner du lendemain à l'Élysée. Peine perdue. François Mitterrand ne plie pas. Au contraire. Il charge son attachée parlementaire Paule Dayan ⁸ de transmettre au groupe socialiste son désir de ne voir le pardon exclure personne. Lors d'une troisième réunion des députés du PS, Paule Dayan glisse donc une note à Pierre Joxe. Mais, fin manœuvrier, le président du groupe socialiste préfère garder le message présidentiel sous le coude, le temps de faire adopter un amendement excluant les généraux de l'amnistie. S'ensuit un échange aigre-doux avec Raymond Courrière, qui a compris le manège :

^{7.} Entretien avec les auteurs, 14 avril 1994.

^{8.} La fille de Georges Dayan, meilleur ami de François Mitterrand, décédé en 1980, est conseillère à l'Élysée depuis 1981.

« Tu as reçu un message, Pierre, tu dois nous le lire...

- Non, je ne suis pas le porte-parole de l'Élysée!»

Embarrassé, l'entourage de Pierre Joxe expliquera ensuite : « C'était une note de Paule Dayan, pas une lettre du président. Qui connaît la position réelle de François Mitterrand? »

La position présidentielle ne fait plus mystère pour personne : le chef de l'État est décidé à aller jusqu'au bout, à ne rien céder sur le fond. Il en fait une affaire personnelle. Pierre Joxe, lui, en fait une affaire d'honneur politique. Et c'est pourquoi il va, de longues semaines durant, tenir publiquement tête à François Mitterrand.

Anticolonialiste convaincu, Pierre Joxe fait son entrée en politique, au début des années 50, au commencement de la guerre d'Algérie. Ironie de l'Histoire, le candidat qui le décide à s'engager en faveur du Front républicain, en 1956, s'appelle François Mitterrand. Les premiers mois du gouvernement Guy Mollet et la logique de guerre qui prévaut très vite le détachent du pouvoir SFIO et donc du nouveau ministre de la Justice 9: « En 1956, on ne faisait pas le détail, se souvient Pierre Joxe. Le gouvernement Mollet, c'était un tout qu'on critiquait 10. » Ses convictions, qui sont la base de son engagement à gauche, alliées à une paternité gaulliste 11, ne prédisposent donc pas le président du groupe socialiste à accepter l'absolution des généraux félons.

Le projet gouvernemental donne lieu à de multiples réactions, souvent passionnées :

 François Mitterrand est ministre d'État, garde des Sceaux, chargé de la Justice du 1^{er} février 1956 jusqu'à la chute du gouvernement Mollet, le 13 juin 1957.

10. Entretien avec les auteurs, 28 février 1994.

«La guerre d'Algérie, comme autrefois l'affaire Dreyfus, la guerre d'Espagne ou la Résistance, a été un critère, pas forcément, pas immédiatement, entre la droite et la gauche, mais tout simplement entre le chemin de l'honneur et celui de la honte, critère pris à son compte par la conscience universelle. Supprimer ce clivage, pour le gouvernement de la gauche, serait une décision très grave. Elle voudrait dire qu'entre Guy Mollet et Pierre Mendès France, pour prendre un exemple symbolique, le gouvernement choisirait Guy Mollet.»

Pierre Vidal-Naquet, 1982.

« Cette amnistie, ça ne m'a pas plu, c'était trop tôt, je n'étais pas content, on n'oublie pas l'Histoire. En même temps, c'était un réflexe d'Auguste, le contraire d'un esprit de vengeance... J'avais un accord intellectuel et moral avec Joxe. »

Jack Lang, 1994.

« Il y a quelque exagération à présenter ce débat comme un affrontement direct entre le président de la République et sa majorité. »

Claude Estier, 1982.

«L'affaire des généraux a été la plus dure à vivre de la présidence car c'était un affrontement direct entre François Mitterrand et le groupe socialiste. Quand il a une idée qu'il a décidé de suivre jusqu'au bout, François Mitterrand peut être sec. Il ne comprend pas qu'on le conteste quand il estime avoir raison sur le fond. Son rôle personnel a été déterminant dans cette affaire. Je ne pensais pas au début que ce serait aussi sérieux. »

Claude Estier, 1994.

« J'ai été très choqué, aussi furieux que Joxe, et puis j'ai fini par l'admettre sans enthousiasme. La rébellion du PS était un acte d'insubordination à Mitterrand. Celle de Joxe, un manquement. »

Jean-Louis Bianco, 1994.

« La décision de François Mitterrand est peut-être liée à sa propre histoire, au fait d'avoir un regard qui était le sien, pas nécessairement le mien. Pour Joxe? Vous savez, de toute façon, il y avait un numéro de Joxe chaque semaine. A mon égard Joxe se tenait toujours en

^{11.} Louis Joxe, son père, a été ministre du général de Gaulle.

ALGÉRIE ET AMNISTIE

embuscade. Il a trouvé là un terreau émotionnel, un terreau sensible. Joxe est un caractère anormalement dur qui recherche en permanence la provocation. »

Pierre Mauroy, 1994.

« Mitterrand savait que j'étais révulsé par cette décision. Je le lui ai dit et ai été tenu à l'écart de la polémique. Il n'a aucune volonté d'ouverture vers l'Algérie, il en a gros sur le cœur, il ne leur pardonnera jamais d'avoir gagné la guerre. Si vous saviez toute la difficulté que j'ai eu à éveiller en lui un intérêt pour l'Algérie algérienne. Le tiers monde ne l'intéresse pas. Comme il n'a jamais condamné la collaboration, il n'a jamais condamné l'OAS. Combien de fois m'a-t-il dit: "Les Arabes, vous savez, la force, ils ne comprennent que ça." »

Claude Cheysson, 1994.

« Vous croyez qu'on n'a pas assez souffert? Il fallait panser les plaies. Cette action est l'une de celles que je préfère chez lui, car c'est là son côté humain. Au fond, tout le monde lui a donné raison. C'était important pour lui? Naturellement que ça lui tenait particulièrement à cœur. »

Pierre de Bénouville, 1994.

« Je me suis opposé en 1982 à la réhabilitation des généraux. C'est un geste déshonorant. Qui plus est, si l'objectif n'était que de garder quelques municipalités l'année suivante. »

Daniel Mayer, 1993.

«La vérité historique ne ment pas, elle. En 1982, avec les généraux, il lui est facile de parler de réconciliation nationale alors que son objectif est ailleurs. Au départ, tout est politique avec lui. Il y a une habileté politique à le faire à cette date, quelques mois avant les municipales. Puis comme toujours, cela a été sublimé par lui. Et il apparaît aux yeux de l'opinion comme le faisant par noblesse. »

Henri Caillavet, 1993.

« Si vous saviez le plaisir qu'il m'a fait ce jour-là. Les socialistes n'ont rien compris à cette histoire. En faisant cela, il redevenait l'adversaire de De Gaulle. Ah, de Gaulle! Si j'avais pu, je l'aurais tué. D'autres ont essayé, mais ça n'a pas_imarché. Les pieds-noirs ne pouvaient que se retrouver derrière François Mitterrand. »

Évelyne Baylet, 1994.

« A l'époque, j'étais au ministère des relations avec le Parlement. J'avais compris que ce dossier serait délicat à traiter, donc j'avais décidé de faire le gros dos et de laisser le président se débrouiller avec cette affaire. De toute façon, je savais qu'il faudrait en venir à un affrontement, le président était décidé à ne pas négocier. »

André Labarrère, 1993.

«L'affaire des généraux, c'est quelque chose qu'on a enfoui dans notre inconscient parce qu'on a senti que c'était douteux. C'est sûrement un coup politique au moment où se négociait la sortie du blocage salaires-prix.»

Anicet Le Pors, 1994.

«L'amnistie des généraux, j'étais pour. Le président est capable de paix civile. Quand le danger a disparu, c'est normal. »

Jean-Marie Le Pen, 1994.

«En 1982, François Mitterrand envoie un message à l'extrême droite pour devenir acceptable. »

Alexis Arette-Landresse, 1993.

«Il s'agit pour Mitterrand de ressouder les plaies, évacuer les miasmes, il connaissait nos sentiments sur le sujet, mais il ne nous demandait pas notre avis. Rien n'aurait pu altérer notre amitié. Il nous donnait ses raisons tactiques, on lui faisait confiance. Oh, vous savez, on ne chipote pas. Je me suis écrasé, c'est vrai, mais il nous faisait sans cesse la démonstration qu'il était habile. Il devait avoir ses raisons. Confiance aveugle? Sans doute.»

Georges Beauchamp, 1993.

Au plus fort de la crise, le 23 octobre, François Mitterrand réunit quelques proches pour un déjeuner à son domicile de la rue de Bièvre. Paul Quilès, Georges Fillioud, Joseph Franceschi, Jean Riboud et Claude Estier entendent le président de la République, furieux, se plaindre de l'entêtement du Parti socialiste ¹²: « Le parti ne m'a pas compris. » Claude Estier, qui racontera plus tard la scène, explique que plusieurs membres de son entourage avaient pris conscience que les municipales s'annonçaient mal et qu'il fallait donner des signes à l'électorat rapatrié. De son côté, Pierre Joxe est reçu en tête à tête par François Mitterrand. Les positions paraissent irréconciliables. Mais avec le recul, l'ancien président du groupe socialiste, finalement resté fidèle, décide de ne pas reconnaître la responsabilité personnelle de François Mitterrand sur cette mesure et donne une version édulcorée de l'affrontement :

«Le président m'a dit: "Mauroy s'est engagé, on ne peut plus revenir en arrière." C'est effectivement ce c... Courrière qui, un jour, avait glissé un papier à Mauroy avant qu'il prononce son discours. Mauroy annonce alors que le gouvernement va faire quelque chose, et le coup est parti...

- Donc il n'y a pas eu de discussion sur le fond avec le pré-

sident?
- Non 13! »

Raymond Courrière ne décolère pas à l'écoute de cette version. Après avoir rappelé comment François Mitterrand avait pu s'engager personnellement dans cette bataille, il prépare ses banderilles contre Joxe: « Moi, j'ai commencé ma carrière avant le président, je la continue après. Joxe, il doit toute sa carrière à Mitterrand, y compris maintenant à la Cour des

12. Voir Claude Estier et Véronique Neiertz, La Véridique Histoire d'un septennat peu ordinaire, Paris, Grasset, 1987.
13. Entretien avec les auteurs, 21 mars 1994.

comptes. Je n'ai pas de leçon à recevoir de la part de celui qui

a été trop longtemps le trésorier du PS et qui a mis en place un système, si je vous disais... De toute façon, ce n'est pas moi qui ai fait mon service militaire à la SM, la Sécurité militaire. Et la Sécurité militaire pendant la guerre d'Algérie... hein, bonjour 14! »

Quoi qu'en dise Pierre Joxe, il y a bien eu affrontement sur le fond : « Joxe a eu tort, lâche aujourd'hui François Mitterrand, il voulait... pardon, il allait entretenir des haines nationales. Je lui ai expliqué que, pour moi, c'était un geste de réconciliation nationale. De toute façon, de quoi parle-t-on? Il ne restait que des octogénaires, ils traînaient la savate, les pauvres. On leur a permis quoi? De mettre un drapeau sur leur cercueil?

- Mais vos amis et vos proches n'étaient pas d'accord?
- Je comprends leur colère, mais je n'ai pas le même rôle.
 C'est un geste dont je suis fier. J'ai rudement bien fait, j'ai eu raison ¹⁵. »

A l'époque, Pierre Joxe a menacé de démissionner de ses fonctions si les députés devaient être contraints de se prononcer sur le projet par un vote :

- « A ce moment-là, dans ma tête, j'étais déjà parti de l'Assemblée. Personne n'est irremplaçable!
 - Pourtant, le texte est passé et vous n'êtes pas parti...
- Eh bien, c'est sans doute une bêtise de ma part que d'avoir dit : "Je ne voterai jamais l'amnistie", car, du coup, il y a eu un 49-3 ¹⁶. Si j'étais parti, j'aurais été suivi par une quinzaine de députés. »
- « Bêtise » ou ruse? La promesse de Pierre Joxe est en effet de ne pas « voter ». Mais il ne s'engage pas à « empêcher par

^{14.} Entretien avec les auteurs, 12 avril 1994.

^{15.} Entretien avec les auteurs, 24 mars 1994.

^{16.} L'article 49-3 permet au gouvernement d'engager sa responsabilité sur un texte qui est adopté d'office (donc sans vote), sauf si une éventuelle motion de censure recueille la majorité.

tous les moyens » l'adoption du texte. Grâce à cette nuance, le président du groupe socialiste permet au gouvernement de trouver la parade et de lui offrir une porte de sortie en recourant à l'article 49-3. Après les nationalisations et le blocage des salaires et des prix, la loi sur l'effacement des conséquences de la guerre d'Algérie sera donc l'objet du troisième 49-3 du premier septennat de François Mitterrand.

L'amnistie et la reconstitution de carrière des généraux putschistes d'Alger voulues par François Mitterrand excluent complètement d'autres responsables de l'armée qui pourraient prétendre à une révision de leur situation et à certains avantages perdus. Ainsi le général Binoche, ancien commandant de la zone nord, l'Algérois, en 1961, radié depuis 1974, dénonce-t-il le caractère inéquitable des mesures décidées : « Quelles mesures a-t-on prévues pour les cadres, officiers et sous-officiers de carrière, loyaux envers le gouvernement et qui, avant l'appel du général de Gaulle, entravèrent l'action des putschistes 17? » Quant à l'amiral Antoine Sanguinetti, rayé des cadres d'active et de réserve en juillet 1976 pour avoir pris position en faveur du désarmement, membre du Parti socialiste dans la commission Armée nouvelle, il ne demandait rien à personne : « Nous n'aurions pas aimé être intégrés dans cette loi. Nous n'aurions jamais accepté. Je ne me suis pas exprimé publiquement à l'époque, j'aurais été accusé de vouloir quatre sous... Pour que nous puissions être réintégrés, il aurait fallu une autre loi [...] quant à la réintégration des putschistes, personne n'y croyait, ça faisait partie des promesses à la gomme. » En 1983, l'amiral Sanguinetti et le général Binoche ont bénéficié d'une réintégration dans leurs droits après plusieurs années de retraite forcée et sans

17. Article publié dans Le Monde, 28 octobre 1982.

solde ¹⁸. Mais le président ne jugea pas nécessaire de faire une loi pour ne pas effrayer la hiérarchie militaire. Il est vrai qu'à peine installé au ministère de la Défense, en 1981, Charles Hernu avait reçu un message du chef d'état-major des armées, le général Jeannou Lacaze, lui faisant savoir qu'il serait malvenu de réintégrer l'amiral Sanguinetti avant le général Salan ¹⁹. Le vœu de Lacaze a été plus qu'exaucé, et c'est par un simple arrêté du ministère de la Défense que l'amiral Sanguinetti et le général Binoche ont pu obtenir satisfaction : « Ils ont fait ça en douce, c'est une réintégration humanitaire », dit aujourd'hui Sanguinetti ²⁰.

Les généraux radiés n'ont manifestement pas tous la même valeur symbolique et électorale pour François Mitterrand. L'avocat Jacques Ribs tente, depuis les années 60, de réconcilier la gauche et la communauté pied-noir. Ancien du barreau d'Alger, il navigue à son aise au milieu des multiples associations de défense des rapatriés. En 1981, il est l'artisan principal de leur ralliement. Il a comme interlocuteurs privilégiés Jacques Roseau et Guy Forzy, président du Recours. Guy Forzy, ancien héros des barricades d'Alger, conseiller de Raoul Salan pendant les « événements », avait pourtant de nombreuses affinités avec Valéry Giscard d'Estaing: « Il a toujours été pour l'Algérie française. [...] Il s'était engagé à nous donner l'amnistie pendant son septennat. Il nous a déçus en nous expliquant que le contexte politique ne le lui permettait pas. En fait, s'il ne l'a pas fait, c'est à cause de Raymond Barre qui s'est violemment opposé à toute mesure en ce sens. Voilà pourquoi nous nous sommes retournés vers Ribs et Mitterrand. Peu importe, finalement, les couleurs politiques,

^{18.} Le général de La Bollardière, sanctionné en 1973 pour « pacifisme », fut le seul à refuser une réintégration tardive et à la sauvette.

^{19.} Voir Jean Guisnel, Les Généraux, Paris, La Découverte, 1990.

^{20.} Entretien avec les auteurs, 10 février 1994.

notre objectif en fondant le Recours en 1976 était de créer un vrai lobby pied-noir. Sur l'amnistie, nous y sommes arrivés avec la gauche 21. »

En mars 1981, la mission de Roseau et Forzy est de convaincre leur président d'honneur, le chef de l'Organisation de l'armée secrète, Raoul Salan, de se rallier à la candidature de François Mitterrand. Les deux hommes se rendent au domicile parisien du général. Jean Guisnel, journaliste, spécialiste des questions de défense, révélera le premier, dans son livre Les Généraux, comment les chargés de mission vont rapidement gagner le soutien de l'un des deux derniers généraux vivants du « quarteron » 22. Guy Forzy se souvient aujourd'hui de la scène: « Nous nous sommes rendus chez lui, rue de Sèvres, au troisième étage. On avait demandé au colonel Jean Gardes, le président de l'Association des anciens militaires détenus, de nous accompagner, au cas où le général serait réticent. En fait, il nous a immédiatement soutenus. Lorsqu'on lui a rappelé les promesses non tenues de Giscard, il a tapé du poing sur la table et a dit : "On va soutenir Mitterrand, de toute façon il a été l'un des seuls à venir témoigner au cours du procès 23." » Jean Gardes est chargé de rendre public l'accord de Salan pour appeler à voter pour Mitterrand.

Avec cet appui symbolique, le candidat du Parti socialiste s'assure l'adhésion des plus nostalgiques de l'Algérie française. Jacques Ribs rédige rapidement quinze promesses aux pieds-noirs. Michel Charzat et Pierre Bérégovoy les mettront en forme dans une plaquette sur papier glacé. La promesse la plus spectaculaire: « Une amnistie totale sera enfin réalisée, effaçant les séquelles de toute nature des événements d'Algé-

21. Entretien avec les auteurs, 15 juin 1994.

23. Entretien avec les auteurs, 12 juin 1994.

rie. » Le 4 avril 1981, François Mitterrand officialise ses engagements à Avignon, dans la ville du sénateur-maire socialiste Alain Dufaut ²⁴: « Je vous confirme ma volonté. déjà ancienne, de mettre un terme définitif aux problèmes des rapatriés, spécialement en ce qui concerne l'amnistie, dont je voudrais que tous comprennent que, dans un esprit de profonde union nationale, je la souhaite intégrale, effaçant toutes les séquelles, même de carrière, du drame algérien. » L'association de pieds-noirs n'a plus alors qu'à demander aux élec-

teurs de « voter contre Valéry Giscard d'Estaing 25 ».

Pour François Mitterrand, l'amnistie est déjà une vieille promesse de campagne. En 1965, entre les deux tours, le candidat de la gauche se prononce très clairement en faveur de cette mesure. A Nice, dont le maire, Jean Médecin, à l'agonie, a envoyé une lettre de ralliement, devant une assemblée composée en grande partie de pieds-noirs, Mitterrand explique sa position : « Je suis de ceux qui ont condamné la rébellion contre l'État, mais je suis aussi de ceux qui pensent venu le moment de l'oubli et du pardon. Mais il faut bien comprendre que cet acte de générosité ne devra pas être interprété comme une faiblesse. La générosité est dans la vocation de la gauche et de la République 26. » Un tonnerre d'applaudissements ne laissera pas l'orateur terminer. Quelques jours plus tôt, le 11 décembre, André Morice, le fondateur du Comité de Vincennes, inventeur de la ligne Morice 27, appelé souvent

^{22.} Les généraux Maurice Challe et André Zeller sont en effet décédés. L'expression « quarteron de généraux en retraite » fut énoncée le 23 avril 1961 par de Gaulle pour fustiger la conjuration.

^{24.} Bien que socialiste, Alain Dufaut a toujours été un soutien des partisans de l'Algérie française.

^{25.} Cette position entraînera une explication franche entre Guy Forzy et son ami Valéry Giscard d'Estaing: « Mais vous allez voter pour que des communistes entrent au gouvernement! - Mitterrand est le seul à s'engager sur l'amnistie. Faites-le et l'on changera de position... ». Entretien avec les auteurs, 12 juin 1994.

^{26.} Cité in Claude Manceron, Cent Mille Voix par jour, op. cit., et Jacques Derogy et Jean-François Kahn, Les Secrets du ballottage, op. cit.

^{27.} La ligne Morice devait, à sa fondation en 1957, empêcher tout transport d'armes entre la Tunisie et l'Algérie par les nationalistes algériens.

à l'époque « radical ultra » de l'Algérie française, tout nouveau député-maire de Nantes, n'a pas manqué, en l'accueillant, de parler de l'amnistie. Son invité l'a rassuré sur ce point. Depuis, François Mitterrand n'oublie pas, à chaque campagne, de glisser les thèmes chers aux pieds-noirs : amnistie et indemnisation.

Cette préoccupation, le député Mitterrand la formalise par la rédaction de propositions de loi ou à l'occasion de chaque discussion sur une loi d'amnistie. La première est datée du 9 juillet 1963. En 1966, à côté de la signature du député de la Nièvre, on retrouve celles de René Billières, Guy Mollet et Gaston Defferre pour une nouvelle proposition de loi portant sur l'amnistie de « tous les faits ayant entraîné une condamnation ». Elle prévoit « la réintégration de plein droit dans les fonctions, emplois publics, offices publics ou ministériels, ainsi que les divers droits à pension » et « la réintégration dans toutes les décorations » 28. L'amnistie pénale se réalisera totalement grâce à plusieurs lois 29. A chaque étape, Gaston Defferre proposait des amendements qui visaient à amorcer une procédure de réhabilitation des militaires putschistes. En 1977 encore, le groupe socialiste cherche, sous l'impulsion du Premier secrétaire du PS François Mitterrand, à travers un amendement signé par le maire de Marseille, à élargir l'amnistie proposée par le gouvernement, en y incluant notamment celle des anciens officiers.

L'argument avancé par le président de la République, selon lequel « il appartient à la nation, au bout de vingt ans, de pardonner ³⁰ », semble donc battu en brèche par l'attitude du chef

28. Voir Le Monde, 2 novembre 1982.

29. Lois du 23 décembre 1964, 17 juin 1966 et 31 juillet 1968.

Pour les pieds-noirs, au-delà de son antigaullisme viscéral, François Mitterrand a un atout de taille face à ses adversaires : il a été témoin à décharge lors du procès Salan.

Ce samedi 5 mai 1962, Jean-Louis Tixier-Vignancour se frotte les mains. Voilà un mois qu'il peaufine l'argumentaire de défense du général Salan, dont le procès doit s'ouvrir à Paris dans une dizaine de jours. Son adjoint, maître Bernard Le Corroller, vient de faire une belle découverte en feuilletant la revue de presse. L'avocat croit tenir là le document qui va contribuer à placer le procès sur un terrain résolument politique. C'est l'éditorial du *Journal de la Nièvre* qui attire l'attention des deux confrères. Il est signé par François Mitterrand et il est bienveillant à l'égard du général accusé :

« Que l'on souhaite la mort de Salan parce qu'il est le chef et donc le responsable d'une organisation qui, elle, n'hésite pas à tuer - ou que l'on plaide l'indulgence, parce que le sang et que la guerre civile dont souffre la patrie commune doivent tout de même cesser, il est un droit qu'aucun républicain ne déniera à l'homme qu'on va juger : celui de se défendre. Cet inculpé, qui joue sa vie et qui sait qu'il l'a perdue, sera présenté d'ici le 15 mai à un tribunal d'exception dont la procédure et la composition ont été souverainement décidées par le chef de l'État, maître aussi bien du choix des juges que de l'usage du droit de grâce. Du commencement à la fin, le sort de Raoul Salan est donc dans les mains du général de Gaulle. On admettra de ce fait qu'avant même de passer devant le Haut Tribunal militaire ses chances de salut sont minces. Aujourd'hui, Salan est un rebelle. Et c'est un rebelle vaincu. Deux fautes que ne pardonnera pas aisément son vainqueur,

^{30.} Déclaration devant le Conseil des ministres, 21 septembre 1982. Un argument répété devant les auteurs le 24 mars 1994.

qui ne respecte jamais autant l'État que lorsqu'il l'incarne lui-même. Pis, c'est un rebelle à contretemps. Voilà bien le crime inexpiable! Car on est prié de ne pas confondre l'insurrection militaire du 13 mai 1958 préparée par une conjuration qui, quatre ans avant l'OAS, n'hésita pas à pratiquer l'assassinat quand l'assassinat servait ses desseins, avec l'insurrection de 1961 qui déboucha sur une action terroriste multipliée et systématisée. Raoul Salan, coupable de n'avoir point discerné que ce qui était bon et légitime lorsqu'il s'agissait d'abattre la IVe République s'appelait déshonneur et forfaiture dès lors que la Ve République était mise en péril, connaîtra bientôt le prix de son erreur d'appréciation. »

François Mitterrand reste fidèle à cette analyse : ce procès est injuste et avalise le système du « deux poids, deux mesures ». D'un côté, l'attentat dit du « Bazooka », le 16 janvier 1957, fomenté par des hauts dignitaires gaullistes ³¹, vise le nouveau commandant en chef de l'Algérie, Raoul Salan, jugé trop laxiste envers les indépendantistes. L'action judiciaire est sans lendemain. De l'autre, un homme qui utilise aussi le recours à la violence politique est promis à la peine capitale.

François Mitterrand connaît bien les détails de l'affaire du Bazooka puisque, à l'époque, il était ministre de la Justice. Pierre Nicolay, son directeur de cabinet, se souvient d'avoir organisé une rencontre dans le bureau même du garde des Sceaux : « Nous avions des rapports d'Alger que nous avait transmis le procureur général de la République. Ces faits pouvaient recevoir l'incrimination d'association de malfaiteurs, complicité d'assassinat et atteinte à la sûreté de l'État. Je dis à François Mitterrand : "Ce sont vos collègues et, qui plus est, mes amis. Il faut les recevoir." Il me répond : "OK!" Pour

Arrighi, ça se passe bien, il vient vite, le dossier est classé. Pour Debré, il accepte finalement de venir au ministère. La rencontre se termine en psychodrame. Debré est en pleurs. François Mitterrand ne me dit pas un mot. Le parquet ne donnera pas suite à l'affaire. » En politique, la prudence invite quelquefois à se montrer indulgent à l'égard de ses adversaires. La suite lui donnera raison. Le 18 novembre 1959, alors que le Sénat débat sur la levée de son immunité parlementaire dans le cadre de l'affaire de l'Observatoire, François Mitterrand rappellera cette visite de Michel Debré, entretemps devenu Premier ministre: « Un jour de février 1957, un homme attend quelques instants dans le bureau voisin de mon cabinet à la chancellerie. Je le reçois. Tout de suite, il proteste de son innocence [...]. Sans doute existe-t-il dans le dossier des pièces accusatrices et des aveux troublants, mais il s'en expliquera plus tard. Il lui en faut seulement le temps [...]. L'homme qui arpentait nerveusement la pièce où nous nous trouvions [...], cet homme, c'est le Premier ministre, c'est Michel Debré 32! »

Sitôt sa lecture terminée, Jean-Louis Tixier-Vignancour prend son téléphone et appelle le député de la Nièvre. Accord conclu : François Mitterrand accepte de venir à la barre du procès Salan pour apporter son témoignage.

Avant d'être autorisé à entrer dans la salle d'audience de ce procès historique, François Mitterrand a dû patienter de longues heures au premier étage du Palais de Justice. En entrant dans l'enceinte, les huissiers, soucieux d'éviter toute rencontre politique malheureuse, proposent à l'ancien ministre de s'asseoir sur les bancs des témoins produits par l'accusation : « Ils sont plus proches de vous politiquement. » François Mitterrand

^{31.} L'attentat du Bazooka a fait un mort : le commandant Rodier, l'un des bras droits de Salan. Il a été organisé par des ultras de l'Algérie française. Le témoignage de Pierre Nicolaÿ qui suit tend à démontrer que Michel Debré et Pascal Arrighi étaient impliqués dans l'affaire.

^{32.} Première séance du 18 novembre 1959, Journal officiel, p. 1014.

refuse. Il attendra avec Jean-Marie Le Pen, Alain de Lacoste Lareymondie, Pascal Arrighi ou encore Jean Thomazo. Après s'être serré la main, les témoins d'extrême droite interrogent Mitterrand sur les raisons de sa présence. Jean-Marie Le Pen se souvient de la réponse du futur candidat unique de la gauche : « Il nous raconte tout d'abord en riant la petite scène avec les huissiers et son refus de s'asseoir avec des gaullistes, puis nous explique qu'il juge ce procès inique. Il ne paraissait ni dépaysé ni gêné par nos présences. La conversation fut ce jour-là très agréable ³³. » François Mitterrand a retrouvé des députés, comme lui, de la IVe République. Mais il a surtout rencontré des opposants viscéraux au général de Gaulle. Trois ans plus tard, lors de l'élection présidentielle, en 1965, ils se rallieront à sa candidature.

Après avoir prêté serment, François Mitterrand s'emploie à relativiser et à banaliser l'action de l'OAS, renvoyant dos à dos les auteurs de l'attentat du Bazooka et les putschistes :

« Vous jugez aujourd'hui un acte de guerre civile — ou plusieurs. Cet acte se situe dans le cadre d'un combat contre les institutions de la République, qui a commencé, par un incroyable hasard, en 1957 et qui s'est marqué par l'attentat dont le général Salan a failli être la victime et où périt le commandant Rodier [...]. Le premier acte de la guerre civile — et là-dessus, je suis prêt également à répondre, dans la mesure du possible, aux questions qui me seront posées — se situe à compter du moment où, pour la prise du pouvoir, un clan n'hésite pas à supprimer physiquement l'adversaire ou celui dont il attend la complicité et qui ne lui répond pas. [...] L'ORAF ³⁴, première mouture de l'OAS, conjuration de 1957 aboutissant au 13 mai; première phase d'un dessein que vous voyez se reproduire avec les mêmes moyens et les mêmes

33. Entretien avec les auteurs, 27 mai 1994.

objectifs, et presque les mêmes hommes le 13 mai 1958. Ce qui n'était alors que, pour une part très légère – et je le dis par scrupule –, hypothèse se trouvait vérifié par la suite. »

En rédigeant ses *Mémoires*, Raoul Salan se souviendra de cet épisode: « Maître Le Corroller, l'un de mes avocats ³⁵, demande à M. Mitterrand, venu à la barre, d'expliciter devant le Haut Tribunal militaire un article qu'il a publié dans un journal de la Nièvre. M. Mitterrand répond: "J'ai en effet écrit cet article", puis maître Tixier-Vignancour demande au témoin de préciser l'intervention qu'il a faite à la tribune du Sénat lorsqu'il rappela ³⁶, après l'affaire du Bazooka, dans quelles circonstances et pour quelles raisons il reçut comme garde des Sceaux la visite de M. Michel Debré ³⁷. »

Suivant les réflexions du témoin à décharge Mitterrand, Jean-Louis Tixier-Vignancour construit sa plaidoirie : Salan est un républicain trompé par la duplicité du régime gaulliste. La thèse porte : le Haut Tribunal militaire reconnaîtra à Raoul Salan les circonstances atténuantes, lui épargnant donc la peine capitale. Condamné à la perpétuité, il sera finalement gracié par le chef de l'État en juin 1968 ³⁸. Jean-Marie Le Pen a une explication plus politique de l'utilisation faite par l'avocat Tixier-Vignancour, avec lequel il était très lié à l'époque, du témoignage de Mitterrand. « Avec ce témoignage, Tixier avait sa pièce maîtresse. Il pouvait à tout moment faire que la vérité éclate sur l'attentat du Bazooka. Or le Premier

^{34.} Organisation pour le renouveau de l'Algérie française.

^{35.} Maître Le Corroller est l'adjoint et le plus proche collaborateur de Jean-Louis Tixier-Vignancour.

^{36.} Le sénateur Mitterrand fit ce rappel le jour où l'on débattait de la levée de son immunité parlementaire. Les caricaturistes de l'époque représentèrent François Mitterrand criant : « Retenez-moi ou je vais tout raconter! », Gaston Defferre répondant : « Chiche! »

^{37.} Raoul Salan, *Mémoires. Fin d'un empire*, t. 3 : *Algérie française*, Paris, Presses de la Cité, 1972, p. 138-139.

^{38.} Le général Jouhaud sera amnistié le 22 décembre 1967, le général Challe à Noël 1966, le général Zeller le 14 juillet 1966.

ministre en 1962 est Michel Debré. La négociation menée par Tixier a été alors de dire au pouvoir politique : "Sauvez la tête de mon client et je n'interrogerai pas à fond le témoin ³⁹." De fait, lorsque François Mitterrand se présente, Tixier laisse maître Le Corroller interroger le témoin. Les révélations attendues n'arriveront pas. »

Cette décision de témoigner, François Mitterrand ne l'a pas prise seul. Pierre Guillain de Bénouville partageait la même mansuétude envers les putschistes. L'ami du futur président entretenait même des rapports particuliers avec les irréductibles de l'Algérie française : « J'étais le seul gaulliste à aller voir régulièrement les prisonniers de Tulle et notamment le général Salan. Il m'avait permis de fuir la France occupée en 1941 à bord de son bateau basé à Marseille. Je leur apportais des fleurs. Je me souviens que nous en avions parlé avec François Mitterrand... Un peu plus tard, il ira témoigner à son procès. Nous n'avions pas le droit de ne pas être généreux.» Pierre Guillain de Bénouville ira même jusqu'à être, lui aussi, témoin au procès du général putschiste. Son titre de héros de la Résistance est précieux aux défenseurs de Raoul Salan. Fidélité: ce sera le thème du témoignage de Bénouville à la barre.

Général de Bénouville: « Le général Salan [...] qui jurait, avec ses officiers, aux musulmans d'Algérie et à la France que nous ne nous séparerions plus, ne voulait pas être infidèle à ce serment; il me semble que le serment est la base de toute action, c'est ça que je comprends.

Maître Tixier-Vignancour : Autrement dit, c'est un crime de fidélité ?

Général de Bénouville : Évidemment, le général Salan était fidèle à ce qu'il avait juré [...]. Je ne peux pas ne pas dire que cette révolte est, hélas, l'aboutissement d'un changement total

de direction. [...] Je lui dois ce témoignage parce que d'autre part j'ai le sentiment que mes amis et moi, nous sommes parmi ceux qui ont la responsabilité du serment de fidélité qu'il a prêté à l'Algérie française, aux Français d'Algérie, aux musulmans français d'Algérie.

Maître Tixier-Vignancour : Je vous remercie, mon général 40. »

A gauche, les réactions sont plus nuancées. Dans son rôle d'aiguillon, France-Observateur écrit sous la plume d'André Delcroix, deux jours après l'ouverture du procès : « Maître Tixier-Vignancour veut aussi et surtout faire un grand procès politique, antigaulliste, pour l'Histoire. C'est aussi le but de Salan. [...] Mais, dans l'immédiat, la bataille des témoins est perdue d'avance pour Maître Tixier-Vignancour. Seuls les fidèles viendront, qui arpentaient dès mardi les couloirs du Palais de Justice, Thomazo, Trinquier par exemple, mais quelle importance. Salan peut bien lire sa déclaration : son procès n'en restera pas moins celui des crimes de l'OAS, non celui de ses mobiles 41... » Le lendemain, François Mitterrand sera à la barre des témoins cités par la défense. André Delcroix ne sera pas plus tendre pour le futur candidat de la gauche à l'élection présidentielle : « Vendredi, c'est M. François Mitterrand, l'ancien garde des Sceaux des années 1956-1957 42, qui avait préparé le terrain. Ici, j'ouvre une parenthèse : je dois avouer que je comprends mal les mobiles politiques de François Mitterrand. C'est un homme de gauche, hostile au régime gaulliste, mais aussi hostile au fascisme algérien qui lui donna naissance. Il pouvait, comme nous, comme toute la

^{39.} Entretien avec les auteurs, 27 mai 1994.

^{40.} Le Procès du général Salan. Sténographie du procès, Paris, Nouvelles Éditions latines, 1966.

^{41.} France-Observateur, 17 mai 1962.

^{42.} Dans le paragraphe précédent, le journaliste note, à propos des témoins de la défense : « On les a connus moins sensibles en d'autres circonstances. En 1956-1957, par exemple, au moment des tortures systématiques de la bataille d'Alger », *France-Observateur*, 24 mai 1962.

gauche, ne pas intervenir dans ce conflit qui voit s'opposer la droite française, hier complice, aujourd'hui divisée. Il pouvait au moins ne pas saluer Salan dans son box. Mais il a choisi de faciliter le travail de Maître Tixier-Vignancour. »

Dans le même journal, Gilles Martinet, l'un de ténors de la gauche, commente lui aussi la présence de François Mitterrand aux côtés de Raoul Salan: « Le peuple français a le droit d'exiger que Salan soit jugé et puni, même si ceux qui le jugent sont responsables de ses crimes. Je m'étonne que François Mitterrand n'ait pas senti cela et ait semblé, non seulement vouloir démasquer le régime, ce qui était juste, mais ait presque paru d'une certaine manière défendre Salan. »

La prestation de François Mitterrand en faveur du général Salan se situe dans un registre fortement antigaulliste. Même tonalité quand l'avocat accepte de prendre la défense de Jacques Isorni, menacé de radiation du barreau de Paris lors d'un incident de procédure au cours du procès de Bastien-Thiry ⁴³. « Je rentrais rue Guynemer, raconte Isorni. Il me fallait un défenseur. J'eus l'idée de m'adresser à mon confrère... maître Mitterrand. Nous étions liés l'un à l'autre. Je l'avais connu avant d'être député. Il avait aidé à sauver un de mes clients ⁴⁴. Je ne l'oubliais pas. Au cours de ce procès du Petit-Clamart, il m'avait témoigné, pour les conjurés et pour mes confrères, une très vive admiration. Nous avions manifesté un courage dont il s'était félicité. Je l'avais rencontré deux fois

de suite au matin de ce procès. Il m'avait vivement encouragé. Je décidai d'aller le voir. » Dans un premier temps, le député de la Nièvre assure l'avocat d'extrême droite qu'il est « très heureux » de le défendre et qu'il peut « compter sur lui ». Puis, deux heures plus tard, nouveau coup de téléphone. Le secrétariat de l'Assemblée nationale a fait savoir à Mitterrand qu'il n'avait pas le droit de plaider parce qu'il était un parlementaire et que l'inculpation était une tentative d'homicide et d'attentat contre l'autorité de l'État.

Faute de pouvoir le faire oralement devant la cour militaire, François Mitterrand témoignera par écrit, le 16 février 1963 45:

« Réflexions sur un procès. Les hommes qui ont organisé et ceux qui ont exécuté l'attentat du Petit-Clamart ont assumé la responsabilité d'un crime. [...] Rien dans tout cela ne me touche ni ne me convainc, bien que moi aussi je sois un adversaire catégorique du régime gaulliste, ce régime né d'un coup d'État militaire et d'une conjuration politique et dont je conteste la légitimité. Juridiquement criminelle, moralement intolérable, politiquement imbécile, l'affaire du Petit-Clamart ne peut qu'être réprouvée et condamnée par les républicains [...]. Le sort des accusés de Vincennes peut m'apitoyer. Il ne saurait atténuer la sévérité de mon jugement. »

Après une première partie sur le fond du procès, l'éditorialiste aborde le cas de l'avocat : « La suspension de Jacques Isorni porte la signature d'un régime arbitraire. Qu'Isorni soit un adversaire naturel de la Ve explique suffisamment la brutalité avec laquelle il vient d'être frappé. Parmi les griefs de caractère juridique énoncés à l'encontre de l'ancien avocat de Pétain et Brasillach, je n'en ai relevé aucun qui soit décisif ni même sérieux. On n'inflige pas une peine aussi rigoureuse pour une intonation cinglante, pour un mot maladroit, pour un usage même abusif de moyens dilatoires [...]. La précipita-

^{43.} Jean Bastien-Thiry, ingénieur militaire engagé très vite dans l'OAS, sera arrêté le 17 septembre 1962 pour avoir organisé et participé à l'attentat du Petit-Clamart. Cet attentat, commis le 22 août, était dirigé contre le général de Gaulle. Condamné à la peine de mort, sa grâce sera rejetée par le chef de l'État. Il sera exécuté le 11 mars 1963. Pendant son procès, il affirme : « Nous ne sommes ni des factieux ni des fascistes, mais des Français nationaux, Français de souche et Français de cœur. » Il est aujourd'hui considéré par l'extrême droite comme l'un de ses martyrs.

^{44.} L'avocat fait ici allusion à l'ancien milicien et bras droit de Jacques Doriot, Yves Dautun, et à la commutation de peine obtenue par François Mitterrand (voir *supra*, p. 175).

^{45.} Éditorial intitulé « Le droit ne se divise pas », Le Courrier de la Nièvre.

ALGÉRIE ET AMNISTIE

tion avec laquelle Isorni a été pratiquement privé du moyen de prouver sa bonne foi et son bon droit, la hâte avec laquelle le tribunal l'a écarté sont inexcusables. Au moins l'aventure aura-t-elle le mérite de souligner l'inadmissible intolérance de l'actuel pouvoir exécutif [...]. J'écris cela tranquillement. Je connais peu Isorni, rencontré parfois dans les couloirs du Palais-Bourbon au temps où nous siégions ensemble, entendu lorsqu'il exprimait ses positions à la tribune de l'Assemblée nationale. Politiquement, nous avons pris place dans des camps opposés. Il m'arrive cependant d'être sensible à l'écho de sa voix, à la dignité de son attitude, à la gravité de son caractère. [...] Si ses partis pris me heurtent, j'admets qu'il est un homme de droite, que la droite existe et qu'il vaut mieux après tout qu'elle soit inspirée par un homme tel que celui-là plutôt que par les domestiques de l'argent [...]. Je me suis senti honoré de ce qu'en me demandant de l'assister, cet adversaire ait eu confiance en moi pour défendre son droit [...].»

Avoir un ennemi commun, le gaullisme, conduit donc François Mitterrand à être complaisant envers des activistes connus d'extrême droite. A gauche, c'est une attitude isolée.

2. La guerre d'Algérie

Si François Mitterrand a fini par se dire partisan de l'indépendance algérienne, cela a été l'aboutissement d'un long cheminement, prudent, pas à pas, toujours en retard sur les événements. Pierre Mauroy a trouvé la formule la plus appropriée pour qualifier cette évolution : « A toutes les étapes, jour après jour, il a dû reculer sur l'Algérie 1. »

François Mitterrand avait, au début de la crise algérienne, une conception de la sauvegarde de l'Union française qui le conduisait à juger le statut de 1947 inapplicable. Ce statut, voté au lendemain de la guerre, prévoyait que les Algériens acquerraient la totalité des droits du citoyen français. Jamais mises en œuvre, ces dispositions avaient la faveur de Pierre Mendès France, mais son ministre de l'Intérieur y voyait la manifestation d'une certaine utopie propre à la gauche: « Mendès croyait plus que moi au statut de 1947. C'est Depreux ² qui l'a façonné. Depreux, c'était un type généreux. C'était un statut idéaliste, un statut de gauche. A l'époque de Mendès, je me rendais compte que c'était irréaliste. J'approuvais ces réformes, bien sûr, mais c'était fondamen-

1. Entretien avec les auteurs, 14 avril 1994.

^{2.} Édouard Depreux fut ministre de l'Intérieur (SFIO) des cabinets Blum (16 décembre 1946-22 janvier 1947) et Ramadier (22 janvier 1947-24 novembre 1947).